

Procès-verbal du Conseil Municipal - 1^{er} Octobre 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 09 membres

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, M. TORRES Daniel, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. CHARREYRE Didier, M. BENOIT Jérôme, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 06 membres

Mme ALARIC Valérie, M. BROUILLARD Tony, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, Mme DUPERRIN Sandrine, M. DARJOUR Bruno, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. MAURIN Pierre.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

II – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE SMICVAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 2044 et suivants relatifs à la transaction ;

Vu les dispositions statutaires du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation (SMICVAL) ;

Vu le différend opposant la commune de EYRANS au SMICVAL relatif à la suppression de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères ;

Vu le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération ;

Considérant que les termes de ce protocole préservent l'intérêt de la commune et des administrés en apportant le maintien de la collecte en porte-à-porte dans les conditions explicitement détaillées dans ledit projet de protocole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- **Approuve** le protocole transactionnel conclu avec le SMICVAL, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre,

- *La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et publiée conformément aux dispositions en vigueur.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

III– CABINET MERLIN – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- ***Approuve** ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.*

IV– RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- ***Approuve** ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.*

V– ECOLE ELEMENTAIRE « JEAN TOULZA » – REMPLACEMENT DE JOINTS DE PORTES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GERMY Jean-Yves relatif à la fourniture et à la pose de joints sur les portes de l'école (sanitaires, réfectoire, cuisine et préau) pour un montant HT de 1 012.00 €, soit un montant TTC de 1 214.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- ***Accepte** le devis de l'entreprise GERMY Jean-Yves, pour un montant HT de 1 012.00 € (soit un montant TTC de 1 214.40 €),*
- ***Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour l'exécution des travaux.*

VI– AGENCE POSTALE – POSE D'UN VOLET ROULANT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GERMY Jean-Yves relatif à la fourniture et pose d'un volet roulant télécommandé à l'agence postale pour un montant HT de 3 166.00 €, soit un montant TTC de 3 799.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- *Accepte le devis de l'entreprise GERMY Jean-Yves, pour un montant HT de 3 166.00 € (soit un montant TTC de 3 799.20 €),*
- *Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour l'exécution des travaux.*

VII- PROPOSITION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025-2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Article 1 : D'ouvrir un crédit de trésorerie de 50 000.00 Euros. A cela, le Crédit Agricole ajoute une marge fixe d'un montant de 1.10 %, les frais de dossier pour un montant de 130.00 Euros et la commission d'engagement pour un montant de 130.00 Euros.
- Article 2 : D'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.
- Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VIII- RELIURE DU DOCUMENT COMMEMORATIF DES SOLDATS EYRANNAIS MORTS POUR LA FRANCE 14/18 AINSI QUE DES REGISTRES DES DELIBERATIONS ET DES ARRÊTES DES ANNEES 2022 ET 2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les offres suivantes concernant la reliure :

- Du document commémoratif des soldats Eyrannais morts pour la France (Guerre 1914/1918),
- Des délibérations 2022-2023,
- Des arrêtés 2022-2023.

	HT	TTC
L'ATELIER DU PATRIMOINE	Offre non remise dans les délais	
ART ET RELIURE DE LAUTREC	295.44 €	329.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- **Accepte** le devis de la société ART ET RELIURE LAUTREC pour un montant HT de 295.44 € (soit un montant total de 329.73 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

IX— CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant qu'en raison du **recensement de la population 2026**, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'agents recenseurs à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

➤ DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs de deux emplois non permanents d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet ; pour une période allant de mi-janvier à mi-février.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 05 janvier 2026.

➤ Le Maire,

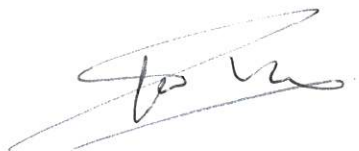
- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

X— DIVERS

- a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une lettre de remerciement adressée par l'Union Fraternelle Blayaise, suite à l'attribution de la dotation qui lui a été accordée.
- b) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la campagne de stérilisation des chats errants. À Eyrans, 25 chats ont été capturés dans le cadre de cette opération.

- LEVEE DE SEANCE -
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 05 NOVEMBRE 2025

Le Secrétaire de Séance,
MAURIN Pierre



Le Maire,
BAILAN Bernard